DECLARAÇÃO DOS "12"
4.ª COMISSÃO
AG 1989

TL 532
CDPM
DOCUMENTAÇÃO

PROJET DE DECLARATION DES DOUZE
EN 4ÈME COMMISSION

J'ai l'honneur de prendre la parole, au nom des Douze Etats-membres de la Communauté Européenne. Les Douze souhaitent réaffirmer leur soutien aux actions compatibles avec la Charte visant à éliminer le colonialisme. Ils rappellent leur engagement constant en faveur du droit des territoires non-autonomes à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et aux efforts entrepris depuis la création de l'Organisation.

Comme vous l'avez très justement souligné, Monsieur le Président, dans votre discours d'ouverture des travaux de la 4ème Commission, et comme cela a été rappelé par de nombreux intervenants depuis lors, l'ordre du jour de notre Commission a connu une évolution qui reflète les importants succès obtenus depuis la création des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation.

En effet, l'objectif de la décolonisation a été en grande partie atteint : le nombre des territoires non autonomes a considérablement diminué alors que parallèlement, prenaient place à nos côtés, au sein de l'ONU, plus de 80 nouveaux Etats, qui, accédant à l'indépendance, contribuaient à changer la physionomie de la

.../...

Communauté Internationale et donc, celle de notre Organisation.

Dans cette évolution historique, les Nations Unies qui ont créé des structures chargées de suivre cette question, ont joué un rôle significatif, notamment en contribuant à la définition de principes généraux et en encourageant les peuples coloniaux à exercer leur droit à l'autodétermination.

Les Douze réaffirment leur attachement à l'exercice du principe d'autodétermination. Sans évoquer l'ensemble des territoires qui demeurent non autonomes, je voudrais, Monsieur le Président, mentionner quelques exemples à cet égard.

Les Douze saisissent cette occasion pour réaffirmer leur attachement à l'indépendance de la Namibie conformément au plan de règlement des Nations Unies, entériné par la résolution 435 du Conseil de Sécurité, et réitèrent leur appui total au rôle important et aux efforts du Secrétaire Général des Nations Unies. Tous les Etats-membres ont d'ailleurs tenu à contribuer activement au fonctionnement du GANUPT en lui fournissant des moyens, notamment en personnel.

De la même façon, les Douze portent une attention particulière à la mise en oeuvre du plan de paix du Secrétaire Général pour le Sahara Occidental, plan qui doit conduire à un référendum d'autodétermination dans le cadre d'un règlement de cette question.

Les Douze renouvellent également leur soutien aux contacts entre le Portugal et l'Indonésie, sous l'égide du Secrétaire Général, dans l'espoir d'un règlement juste et global, fondé sur le respect des aspirations de la population du Timor Oriental.

.../...

La Communauté et ses Etats-membres ne se sont pas contentés de prendre acte de l'évolution des peuples vers le libre exercice de leur choix souverain. Ils ont aussi proposé aux Etats qui avaient accédé à l'indépendance et avec lesquels ils entretenaient d'étroites relations, de bénéficier, dès 1958, de dispositions d'association avec la Communauté. Les élargissements successifs de celle-ci et le nombre croissant de pays indépendants Africains, des Caraibes et du Pacifique ont renforcé ces liens dans le cadre des Conventions de Lomé. Au delà de l'émancipation politique, cette coopération a pour objet de permettre aux 66 Etats associés de tendre vers un développement harmonieux et une plus grande indépendance dans les domaines économique, financier, social et culturel. J'ajoute que la Communauté se féliciterait d'accueillir la Namibie indépendante parmi ses partenaires de la Convention de Lomé.

Les succès enregistrés en matière de décolonisation ont réduit le nombre de questions inscrites à l'ordre du jour de notre Commission. Les Douze estiment que l'organisation de nos travaux, devrait, à certains égards, être adaptée à cette situation nouvelle. D'ores et déjà, les Douze se félicitent qu'au cours de la présente session, il ait été possible grâce, entre autres à vos efforts, Monsieur le Président, de mieux utiliser le temps disponible et d'examiner notre ordre du jour de manière plus diligente. Par ailleurs, les Douze notent avec satisfaction que des réunions simultanées de la 4ème commission et de la commission politique spéciale ont pu être évitées. Ils espèrent que ces améliorations se poursuivront dans l'avenir.

De plus, les Douze souhaitent, dans le prolongement des efforts déjà entrepris, qu'un plus grand nombre des résolutions soumises à notre commission, soient adoptées sans vote. A cet effet, les documents, rapports et textes, qui nous sont soumis pourraient parfois, être présentés de

manière plus synthétique, de manière à faire mieux ressortir les aspects faisant l'objet de recommandations précises. Cette nouvelle présentation faciliterait l'examen par notre Commission des questions de son ressort et permettrait d'alléger ses travaux tout en améliorant encore leur qualité.

Ces suggestions s'inscrivent dans le cadre des aspects pertinents de la recommandation 3 formulée dans le rapport du Groupe des Experts intergouvernementaux de Haut Niveau, examinant l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies.

Telles sont, Monsieur le Président, les quelques remarques que les Douze souhaitaient faire à ce stade de nos travaux. Loin d'affaiblir la compétence de cette Commission ou d'atténuer la portée de ses futures délibérations et des textes susceptibles de nous être soumis, la mise en oeuvre de telles orientations contribuerait à alléger les procédures de la 4ème commission. Elle nous permettrait de nous consacrer à notre objectif essentiel, tout en facilitant nos travaux et en améliorant leur qualité./.